

Statut des coopératives aujourd'hui

Moderniser la vision des sociétés coopératives

Innocent M'BADOUA  
Libreville/Gabon

Considérée tantôt comme une alternative à l'essor des secteurs productifs spécifiques de l'économie, surtout en milieu rural, la société coopérative au Gabon souffre encore d'une vision brouillée, aussi bien de la part des coopérateurs eux-mêmes que des organismes de développement tels que la FAO, conseil technique des gouvernements, mais aussi des autorités publiques.

Si les dans les discours officiels, les sociétés coopératives figurent en bonne place, sur le terrain et dans les faits, l'épanouissement des sociétés coopératives est plutôt contrarié. Pourtant, on aurait pu s'inspirer de l'expérience européenne où les coopératives ont assuré la transition d'une société de classe ouvrière



Photo : W.N.

Sortir de cette image de coopérative vers ...

en quête d'autonomie financière vers des industries aujourd'hui établies. Des coopératives sont nées des véritables entreprises. C'est le cas des enseignes E.Leclerc, Système U (Commerce), du Groupe Crédit Agricole, BPCE Banque, Crédit Mutuel dans le secteur de la Banque, ou encore d'Astera (pharmacie)...

Au point où, en France, les coopératives représentent plus de 40 % du chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire. Une marque sur trois est issue d'une coopérative. La marque Prince de Bretagne, leader européen des fruits et légumes, est une société coopérative. **GABON.** La conception des sociétés coopératives est encore étroitement



Photo : © Jacques Langevin / Decadline Ph

... des coopératives modernes. Exemple, cette enseigne moderne du magasin E.Leclerc à La Roche-sur-Yon (France)

liée à l'agriculture associative. Pourtant, ailleurs, l'activité coopérative envahit tous les sphères de la vie économique. Ainsi, trouve-t-on des sociétés coopératives dans le domaine de la presse, de la banque, des services. De ce point de vue, il est difficile de créer un écosystème favorable à l'éclosion des sociétés coopératives tous azimuts. La confusion entre coopérative et association a relégué les politiques sectorielles et les actions de la société civile de promotion de la société coopérative à une valorisation des associations ou groupements, le plus sou-

vent des femmes tournées vers la transformation des produits agricoles. Le manque de considération commence d'abord par le locatif, restreint, dans lequel on immatricule les sociétés coopératives. À la direction générale du développement rural, le service d'immatriculation tient dans un local très étroit. Sans volonté, ni organisation, il serait difficile d'y exercer. Dans le fond, il est question d'un vrai statut des coopératives, en référence à la loi Ohada. L'arrimage à la loi Ohada aurait voulu que le registre des sociétés coopératives sorte de

la seule tutelle de l'administration en charge du développement rural, car toutes les sociétés coopératives ne sont pas que des sociétés agricoles. Par ailleurs, prévue par le législateur Ohada d'être une société flexible dans sa création, la création juridique d'une société coopérative est devenue plus onéreuse que celle d'une entreprise individuelle. En effet, en plus des 20 000 francs exigés pour toute inscription au registre du commerce, il faut y ajouter les frais d'immatriculation à l'ANPI. De plus, le modèle de statut à l'ANPI, est essentiellement des statuts des entreprises à responsabilité limitée. Faut-il ainsi avoir des statuts doubles, des tutelles différentes que celle des autres entreprises? Enfin, contrairement aux coopératives agricoles sœurs du Cameroun, celles du Gabon doivent honorer les charges pour les autorisations techniques des administrations telles que l'Aganor (normes), l'Agasa (sécurité sanitaire des aliments), etc.

Séminaire de formation sur les techniques d'élevages de porcs  
Les éleveurs de Cocobeach outillés sur l'alimentation des porcs



Photo : CM

Quelques participants du séminaire de la Gabonaise de Chimie à Cocobeach.

CM  
Libreville/Gabon

C'est au cours d'un séminaire de formation organisé, récemment, par la Gabonaise de chimie, sous la houlette de son vétérinaire conseil, Dr Sandrine Guindjombi, qu'une trentaine d'éleveurs de Cocobeach ont appris les techniques relatives à l'alimentation dans les élevages de porcs. Dans son exposé, l'animatrice du séminaire a expliqué que l'éleveur doit proposer aux porcs des aliments riches en protéine pour les besoins de croissance et de reproduction, du lait pour la truie, des minéraux, des vitamines pour la vie et la résistance

contre les maladies, des micro-éléments dans le calcium, le cuivre, le fer, le zinc et bien d'autres. L'élevage de porcs étant une activité contraignante, elle nécessite un suivi soutenu et des bonnes pratiques d'hygiène sur l'ensemble de l'exploitation agricole pour toutes les productions. Selon le Dr Guindjombi, la protection sanitaire sert à limiter le risque d'introduction de contaminants dans l'élevage. Aussi, l'éleveur doit disposer pour lui-même et pour les intervenants extérieurs des tenues propres et spécifiques à l'élevage et d'un système de lavage des mains. En cas d'introduction de matériels extérieurs, il est souhaitable qu'ils soient nettoyés, désinfectés, et recouverts

d'une housse de protection à usage unique. Il faut respecter les normes de surface au sol par animal qui permettent de limiter les problèmes sanitaires, plus fréquents en cas de surdensité. Soucieuse de l'application de bonnes pratiques d'hygiène, la Gabonaise de Chimie a fourni aux éleveurs à la fin du séminaire un guide pratique rassemblant les recommandations qui, aux étapes de la chaîne alimentaire et pour les denrées alimentaires destinées aux porcs, doivent aider au respect des règles d'hygiène. Les participants qui ont fortement apprécié le séminaire de par sa portée technique ont souhaité la multiplication de pareilles rencontres.



**DIRECTION GENERALE**

\*\*\*\*\*

Visa C.J. 

**COMMUNIQUE**

(Portant paiement des Allocations Familiales du 2T2019)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a l'honneur de porter à l'attention de ses assurés qu'elle procédera, à compter de ce 10 Juillet, au paiement des Allocations Familiales du deuxième trimestre 2019, dans ses différents centres de paiement habituels.

A cet effet, la CNSS invite les personnes concernées par ce paiement à se présenter à ses guichets, munies des pièces suivantes :

**Pour le retrait des bordereaux :**

- ➔ Procuration dûment signé par l'employeur ;
- ➔ Copie de la pièce d'identité de l'agent mandaté.

**Pour le retrait des paiements espèces ou chèques :**

- ➔ Copie de la pièce d'identité ;
- ➔ Copie la carte d'assuré.

Notre ambition, mieux vous servir.

Fait à Libreville, le 04 JUIL. 2019

Le Directeur Général



Dr. Nicole ASSELE



Boulevard de l'Indépendance - BP - 04 Libreville - Gabon - Tél : 01 71 0 00 - Fax : 01 71 64 25 - www.cnss.gp - Centre d'appels : 112